

defendre spécialement la foi catholique contre les monothéistes, il remplit parfaitement sa destination, par son érudition, par sa sagacité, par la force et la justesse de ses raisonnements. Il a laissé un grand nombre d'autres écrits, partie dogmatiques et théologiques, partie moraux et spirituels. Il a traité la plupart des grandes questions de théologie, principalement sur la Trinité et l'Incarnation. On ne doute plus qu'il ne soit auteur du traité de la Trinité en cinq dialogues, attribué autrefois à saint Athanase. En lisant ses réponses sur différentes questions de l'Ecriture, tournées ordinairement en allégories, il ne faut pas négliger les scholies qu'il

y a ajoutées, et qui en facilitent beaucoup l'intelligence.

Saint Ildefonse, disciple de saint Isidore, et archevêque de Tolède, 667. Il est auteur du livre des écrivains ecclésiastiques, qui sert de continuation à celui de saint Isidore. Il avoit composé plusieurs autres ouvrages, dont il ne reste que son traité de la virginité perpétuelle de Marie, que plusieurs savants même lui contestent, avec quelques lettres et quelques sermons.

Saint Fructueux de Bragance, vers 670. On a de lui une règle monastique, qu'il avoit composée pour les maisons religieuses de son diocèse.

PRINCIPAUX CONCILES.

CONCILE de Cilicie, 423, où les pélagiens furent condamnés, même par Théodore de Mopsueste, regardé comme leur chef, et chez qui Julien d'Eclane s'étoit retiré, pour écrire contre saint Augustin.

Concile de Carthage, tenu vers l'an 425. Le prêtre Apiarius, qui avoit appelé au pape, et avoit été absous par surprise, y confessa hautement ses crimes. Les Pères en écrivirent avec force au pape Célestin, et remédièrent à l'usage trop fréquent et aux autres abus des apôtres.

Concile de Troyes, en 429, où, de l'avis du pape Célestin, on choisit saint Germain d'Auxerre et saint Loup de Troyes, pour aller en Angleterre combattre les pélagiens.

Concile d'Alexandrie, 430, d'où saint Cyrille écrivit à Nestorius une lettre fort touchante.

Autre concile d'Alexandrie, 430, d'où saint Cyrille écrivit au pape pour démasquer Nestorius.

Concile de Rome, 430. La doctrine de Nestorius y fut condamnée, et lui déposé, si dans dix jours après avoir reçu

l'avertissement pontifical, il ne se retractoit nettement. Saint Cyrille est commis en cas de refus, pour lui donner un successeur. Les pélagiens y furent aussi condamnés.

Concile d'Alexandrie, 430. Saint Cyrille y dressa ses douze anathèmes, pour les envoyer à Nestorius, avec la lettre du pape.

Concile de Rome, 431 au sujet des lettres impériales, concernant la convocation d'un concile œcuménique.

Concile d'Ephèse, troisième général, composé de plus de deux cents évêques, commencé le 22 juin et terminé le 31 juillet de l'an 431. Saint Cyrille y présida, comme tenant la place du pape. Nestorius refusant d'y assister avant l'arrivée de Jean d'Antioche, y fut anathématisé, aussi-bien que sa doctrine ; ce qui fut confirmé, à l'arrivée des légats romains. Les pélagiens y furent aussi condamnés, Jean d'Antioche et les autres schismatiques retranchés de la communion de l'Eglise.

Concile d'Antioche 432, pour la paix entre saint Cyrille et Jean d'Antioche, qui fut conclue l'année suivante.